

# Tensions au lycée et au CREPS de Font-Romeu

Situation ubuesque sur le parvis du lycée Pierre-de-Coubertin à Font-Romeu. Patineurs sur les escaliers, escrimeurs qui croisent le fer sur le gazon, les sections sportives pratiquent leur discipline en plein air, hors des installations sportives. De quoi inquiéter.



Si une convention n'est pas signée entre la Région et le CREPS, les élèves du Lycée de Font-Romeu pourraient être amenés à exercer leurs activités sportives dans les couloirs ou le préau de l'établissement. Les professeurs de sport et parents d'élèves en appellent au sens des responsabilités, sollicitant les différents ministères et collectivités territoriales concernés. Photos Frédérique Berlic

**E**n ce début d'année, le proviseur du lycée l'avait annoncé : « Je n'autoriserai pas les enseignants d'éducation physique et sportive à utiliser les installations sportives du CREPS puisque le lycée n'est pas en mesure de payer ». Le sang des professeurs de sport n'a fait qu'un tour, hier ils ont donc accompagné leurs élèves pour s'entraîner en dehors de toute installation sportive. Interrogés, ils ont tancé la gestion globale du site : « Nous sommes directement concernés, les crédits pédagogiques ont été gelés dès la Toussaint pour finir de payer les factures de chauffage ! ». A première vue, on ne comprend pas le lien entre utilisation des installations sportives et chaufferie. C'est bien là que le bât blesse. Ici, tout est imbriqué, lycée, CNEA, CREPS, université, qui gère qui et quoi ? La Région, le Département, l'Etat, les différents ministères sont partie prenante sur ce site qui a fait l'objet d'une décentralisation en 2005.

Ce lycée d'Etat, jusqu'à cette date, gérait l'ensemble des installations sportives et recevait les stagiaires au Centre National d'Entraînement en Altitude. En 2005, les installations sportives sont gérées par le CREPS qui prend en charge le fonctionnement et qui demande légitimement au lycée de payer un coût de fonctionnement pour ces installations. En 2008, une convention type de la Région relative aux installations sportives est bien signée entre le proviseur du lycée et le CREPS. Aussi incroyable que cela puisse paraître, la Région ne la signe pas et ainsi empêche le lycée de recevoir depuis 2005, la dotation régionale annuelle pour l'utilisation des installations sportives.

## Des solutions existent

Sur le site, pour toutes les parties concernées par cette affaire, les solutions existent. En premier lieu la Région doit doter le lycée de moyens comme tous les autres établissements, au regard de son activité spécifique. Pour le proviseur du lycée, Olivier Salvan et le directeur adjoint du CREPS site de Font-Romeu, Alain Vergnaud : « On a des objectifs communs. Nous avons besoin de nos tutelles respectives mais la réalité du site existe et c'est à nous responsables des entités administratives de trouver les modalités de fonctionnement qui permettront à nos tutelles de mettre à disposition les moyens correspondants ». Pour la première fois depuis 2005, le Rectorat a contacté la Région qui a accepté de négocier avec le CREPS. Une avancée majeure qui débouchera, peut-être, sur une convention globale de la gestion du site.

Frédérique Berlic